

Information sur le Traitement des ordres

1. Généralités

Mercier Van Lanschot, dénomination commerciale de Van Lanschot Kempen SA succursale belge (dénommée ci-après « Mercier Van Lanschot »), recourt à des intermédiaires spécialisés pour exécuter les ordres des clients sur une plateforme d'exécution. Le fait de travailler avec des intermédiaires se traduit généralement par un prix d'exécution global inférieur pour vos ordres et un service plus large et plus rapide que si Mercier Van Lanschot devait s'organiser elle-même pour exécuter les ordres (en direct sur le marché).

À cette fin, Mercier Van Lanschot a adopté une Politique d'exécution optimale et d'attribution des ordres par laquelle elle ambitionne, globalement, de traiter vos ordres de façon optimale (« Best Execution ») par le biais de ces intermédiaires. Sur la base de cette politique, nous nous efforçons d'obtenir le meilleur résultat possible pour vous lors de l'exécution de vos ordres.

Nous vérifions en permanence que notre Politique de traitement des ordres et les instructions qui s'y rapportent restent conformes à nos exigences. Le cas échéant, nous les adaptons. Si des adaptations substantielles vous impactent, nous vous en informons.

Les questions suivantes sont au cœur de notre Politique d'exécution optimale et d'attribution des ordres et de son évaluation périodique.

1. Les exécutants des ordres sélectionnés nous fournissent-ils encore les meilleurs résultats possibles ?
2. Existe-t-il des raisons (par exemple, des conditions de marché modifiées) pour lesquelles il serait préférable de faire exécuter les ordres ailleurs ?

Le présent document est un résumé de la Politique d'exécution optimale et d'attribution des ordres et peut être consulté sur notre site web <https://www.merciervanlanschot.be/fr-be/documents>.

2. À quels ordres la Politique de traitement des ordres s'applique-t-elle?

Cette politique s'applique à tous les ordres de nos clients, professionnels ou non,

- reçus dans le cadre d'une exécution simple;
- reçus dans le cadre d'un conseil en investissement ;
- placés par Mercier Van Lanschot dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire donné par le client.

3. Comment sélectionnons-nous nos intermédiaires ('courtiers')?

Mercier Van Lanschot sélectionne et évalue les intermédiaires avec soin en prenant en compte les éléments suivants :

- les facteurs d'exécution suivants (par ordre d'importance) :
 - le prix auquel l'ordre peut être exécuté ;
 - les frais d'exécution globaux liés à l'ordre ;
 - la vitesse à laquelle l'ordre peut être exécuté ;
 - la probabilité de l'exécution ;
 - l'ampleur de l'ordre et l'impact éventuel sur le prix du marché ;
 - la nature de l'ordre ;
 - tout autre élément susceptible d'être utile à l'exécution efficace de l'ordre.

le poids relatif de ces facteurs d'exécution est déterminé par :

- les caractéristiques par type de client (non professionnel, professionnel ou contrepartie éligible) ;
- les caractéristiques de l'instrument financier ;
- les caractéristiques de l'ordre ;
- les caractéristiques de l'intermédiaire ;
- la réputation et la qualité des intermédiaires sélectionnés en général et en particulier en ce qui concerne l'exécution des ordres ;
- l'efficacité des interfaces techniques existantes entre Mercier Van Lanschot et l'intermédiaire ;
- le délai d'exécution pour l'installation de nouvelles interfaces techniques ou l'adaptation de celles qui existent, ainsi que l'optimisation permise par cet intermédiaire ;
- l'efficacité et les autres avantages liés au fait de travailler via une société membre d'un groupe ;
- les évolutions du marché et de la législation/réglementation.

4. Qui Mercier Van Lanschot a-t-elle choisi comme intermédiaires?

En se fondant sur ces facteurs, Mercier Van Lanschot a sélectionné KBC Securities ('KBCS', site web général: <https://www.kbcsecurities.be>) comme intermédiaire pour exécuter vos ordres. KBCS fait partie du groupe KBC (<https://www.kbc.be>).

Le choix de cet intermédiaire se fonde sur les considérations suivantes :

- la qualité de la politique d'exécution des ordres de KBCS ;
- l'expérience positive avec KBC en tant qu'intermédiaire au cours des années précédentes ;
- la grande expérience de KBCS en matière d'exécution d'ordres sur les marchés les plus courants, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers sélectionnés par KBCS ;
- la présence au sein de KBCS d'un système opérationnel professionnel pour l'exécution des ordres, ce qui se concrétise notamment par la facilitation du traitement fiscal des ordres ; le fait que KBCS propose activement ce système à d'autres institutions ;
- les connaissances spécifiques de KBCS dans des domaines qui concernent Mercier Van Lanschot, comme les marchés belges d'actions et d'obligations, les législations américaines en matière de Qualified Intermediary et FATCA ;

- les instruments donnés en gage à Mercier Van Lanschot doivent, conformément à la loi, être inscrits sur un « compte spécial » placé ensuite en sous-dépôt auprès d'un organisme de liquidation ou d'un membre affilié, ce qui est le cas de KBCS;
- le fait qu'il existe une convention (de distribution) avec des tiers par rapport à un instrument particulier;
- dans le cas de transactions de gré à gré, le prix, à la fois avant et après la transaction, ainsi que les prix de transactions similaires afin de disposer d'une bonne base de comparaison. En l'absence de devis/transactions pouvant servir de référence, des modèles sont utilisés pour déterminer le prix.

Parallèlement à la décision d'exécuter tous les ordres par l'intermédiaire de KBCS, cette dernière est également désignée dépositaire unique.

Schématiquement, cela signifie ceci:

Instrument financier	Intermédiaire
Actions, obligations convertibles	KBCS
Actions, fonds immobiliers et certificats	KBCS
Contrats sur les matières premières	KBCS
Obligations d'État ou similaires: investment grade / non investment grade	KBCS
Obligations d'entreprises: investment grade / non investment grade	KBCS
Fonds d'investissement non cotés (valeur nette d'inventaire)	KBCS
Fonds d'investissement cotés en bourse	KBCS
Hedge funds, private equity, stratégies d'allocation, fonds à rendement absolu	KBCS
Options	KBCS
Fonds de partenaires Mercier Van Lanschot	KBCS

Mercier Van Lanschot ne perçoit de KBCS aucune rémunération de nature à influencer son choix de KBCS pour l'exécution des ordres.

Dans des circonstances exceptionnelles, Mercier Van Lanschot peut avoir besoin de recourir à un intermédiaire autre que KBCS. Bien que Mercier Van Lanschot sélectionnera cet Intermédiaire avec diligence et en respectant les critères susmentionnés, elle ne peut pas garantir, dans de telles circonstances, les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible.

Lorsque vous donnez des instructions spécifiques pour l'exécution de votre ordre, il est possible que Mercier Van Lanschot ne soit pas en mesure d'obtenir le meilleur résultat possible. Ceci est dû au fait que Mercier Van Lanschot ne peut pas appliquer les mesures qu'elle a fixées et incorporées dans sa politique. Néanmoins, Mercier Van Lanschot agit dans votre intérêt dans le cadre de l'exécution d'ordres liés à des instructions spécifiques.

5. Contrôle et évaluation

Mercier Van Lanschot évalue en permanence sa collaboration avec KBCS en ce qui concerne l'exécution de vos ordres :

- Mercier Van Lanschot et KBCS se concertent régulièrement sur cette collaboration ;
- Mercier Van Lanschot évalue sa Politique d'exécution optimale et d'attribution des ordres et les instructions de travail y afférentes sur une base annuelle et en cas de changements importants ;
- Mercier Van Lanschot évalue sa sélection de KBCS en tant qu'intermédiaire sur une base annuelle et en cas de changements importants, notamment en sélectionnant un certain nombre d'ordres exécutés afin d'en contrôler l'exécution optimale et le respect des dispositions convenues avec KBCS.

Mercier Van Lanschot évalue également la présente politique et sa sélection d'intermédiaires en fonction d'événements matériels (par ex. modification importante de la législation ou des conditions de marché, incidents relevés, etc.).